

Délibération du 18 octobre 2024

délibération **N° 2024-52 C**

objet **Feuille de route du syndicat pour la période 2024-2034**

- Date de convocation : le 11 octobre 2024
- Date de publication : le 25 octobre 2024

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 11 octobre 2024 s'est réuni le 18 octobre 2024 à 14 h 30 à l'UVETD à Chambéry sous la présidence de Marie BENEVISE, Présidente de Savoie Déchets.

Nombre de délégués en exercice : 39, Nombre de présents : 25, Nombre de votants : 26

POUVOIR DE VOTE

Frédéric BURNIER FRAMBORET donne pouvoir de vote à Christian RAUCAZ

EXCUSES : 13

BARBIER Marie-Claire
BOIRON Laurence
BRUN Pierre
BURNIER FRAMBORET Frédéric
DAL BIANCO Serge
DANIS Georges
PERRIER Jean-Claude
RUFFIER-LANCHE René
SARTORI Walter
SPIGARELLI Lucien
VIGUET-CARRIN Françoise
VAN STRAATEN Nicolas
ZOCCOLO Alain

ABSENTS : 8

AMET Yannick
GIRAUD Muriel
LAURENT Philippe
LEOUTRE Jean-Marc
MAITRE Florian
THEVENON Raphaël
ROUGEAUX Jean-Pierre
VARESANO José

ELUS TITULAIRES PRESENTS : 18

BENEVISE Marie
BLANQUET Denis
BOIX-NEVEU Arthur
BRUNIER Thierry
CHEMIN François
CECILLE Joël
DRIVET Jean-Marc
FABRE Maryse
FRAISSARD Jean-Claude
GIRARD Marc
GRILLAUD Laurent
GRANGE Yves
GUIGUE Thibaut
HANRARD Bernard
JOLY Max
RAUCAZ Christian
SIMON Christian
TAIN Daniel

ELUS SUPPLEANTS PRESENTS : 7

AUGEM Jean-Michel
CARDE Daniel
COENDOZ Jean-Pierre
FANTIN Philippe
HACHET Valentin
JACOB Christian
VIBERT Christian

Délibération du 18 octobre 2024

délibération **N° 2024-52 C**

objet **Feuille de route du syndicat pour la période 2024-2034**

Marie Bénévise, Présidente, rappelle que Savoie Déchets a engagé début 2023 une démarche d'élaboration de sa feuille de route à horizon 10 ans, afin de co-construire avec ses adhérents les orientations stratégiques du syndicat en matière de gestion des déchets et de gouvernance.

Dans un contexte de changement climatique, d'épuisement des ressources naturelles, de pollution (sols, air, eau) et de diminution de la biodiversité, un changement de paradigme est nécessaire en matière de gestion des déchets : d'une gestion des déchets construite sur le modèle du « tout jetable », associé à une augmentation constante des quantités de déchets produites, il s'agit de construire la transition vers une économie circulaire, économe en ressources naturelles et orientée vers la réduction des déchets produits, le réemploi et la réutilisation.

Des objectifs réglementaires ambitieux ont été fixés au niveau européen, national et régional pour engager cette transition vers une économie circulaire, et notamment par la loi relative à la transition énergétique pour une croissance verte du 17 août 2015 et la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 10 février 2020.

La stratégie actuelle de Savoie Déchets a d'ores et déjà permis :

- De développer la valorisation matière, avec notamment la mise en œuvre de l'extension des consignes de tri au 1^{er} janvier 2022, et la construction d'un nouveau centre de tri de grande capacité à horizon 2025 ;
- De démarrer depuis 2022 une filière de valorisation organique par compostage des déchets alimentaires ;
- De valoriser en énergie la plus grande part de la chaleur produite par l'incinération avec les investissements de récupération de la chaleur fatale mis en service fin 2022 ;
- De limiter l'enfouissement aux seuls déchets dangereux (REFIOM).

L'année 2023 est marquée par des résultats positifs en matière de réduction des tonnages d'OM (-2%) et d'augmentation des tonnages de collecte sélective (+5%). Cette tendance se poursuit en 2024 au vu des tonnages reçus dans les installations de traitement des déchets du syndicat.

Si les investissements réalisés pour améliorer la valorisation matière et énergétique permettent d'améliorer le niveau de valorisation des déchets à l'échelle départementale, la production de déchets par habitant reste élevée et les trajectoires de diminution des OM et d'augmentation de la collecte sélective doivent s'accélérer, pour atteindre les objectifs fixés au niveau européen et national.

Aussi, des actions complémentaires doivent être engagées en faveur d'une diminution des quantités de déchets produits, ce qui implique d'orienter l'action de Savoie Déchets et ses adhérents vers une stratégie des 3RV :

1. Réduction de la quantité de produits qui arrivent en fin de vie
2. Réemploi des produits ou certaines de leurs parties qui deviendraient autrement des déchets
3. Recyclage: valorisation matière et organique

4. Valorisation énergétique

L'élaboration de la feuille de route du syndicat a fait l'objet d'une démarche partenariale, ouverte à l'ensemble des acteurs élus, techniciens, partenaires du syndicat et agents de Savoie Déchets.

Deux séminaires ont eu lieu, en janvier 2023 et en février 2024, animés sous forme d'ateliers avec les outils de l'intelligence collective. Le premier séminaire a permis de partager les enjeux, l'état des lieux, et de définir les grandes orientations de la feuille de route, avec deux axes stratégiques :

- AXE 1 : Traiter les déchets ménagers et réduire notre impact environnemental
- AXE 2 : Un syndicat au service des territoires

Le second séminaire a eu lieu en février 2024 pour travailler le plan d'actions, sur la base de ces orientations stratégiques. Une présentation du plan d'actions envisagé a été faite en Comité Syndical du 12 avril 2024, pour acter la préparation d'un projet de délibération sur la feuille de route 2024-2034.

Ainsi, la feuille de route construite pour traiter les déchets et réduire notre impact environnemental (AXE 1) sur la période 2024-2034 se décline comme suit :

- Réduire le gisement des déchets ménagers et assimilés grâce à des actions de prévention, de développement du réemploi et de la réutilisation, de soutien à l'économie circulaire.
- Augmenter la valorisation matière et organique:
 - Développer les plateformes de compostage de déchets alimentaires
 - Augmenter la capacité de tri des matières recyclables et l'efficacité du tri avec le nouveau process
 - Diminuer les refus de tri
 - Augmenter la valorisation des mâchefers en technique routière
- Augmenter la valorisation énergétique :
 - Augmenter la valorisation énergétique, notamment avec les nouvelles installations de récupération de la chaleur fatale et le développement d'installations photovoltaïques sur les sites de Savoie Déchets
 - Etudier d'autres solutions de production d'énergie locale en lien avec le traitement des déchets
- Diminuer l'impact environnemental des activités de traitement des déchets :
 - Maintenir les performances en matière de traitement des rejets gazeux et aqueux
 - Diminuer significativement les rejets d'oxydes d'azote dans les fumées grâce aux investissements de traitement réalisés sur l'UVETD
 - Diminuer les émissions de CO2 et de polluants liés au transport des déchets, en agissant sur les kilomètres parcourus et les modes de transport

L'AXE 2 de la feuille de route porte sur les orientations en matière de services apportés au territoire et de gouvernance :

- Faire évoluer les compétences pour plus de mutualisation avec des campagnes de communication à l'échelle départementale, un appui aux adhérents sur les contrats avec les eco-organismes et les contrats de vente matière, le déploiement concerté de la compétence traitement des déchets organiques et l'étude d'évolutions de compétences.

- Adapter la gouvernance aux besoins des adhérents en co-construisant les projets et les actions du syndicat, en animant le réseau des adhérents (journées élus / techniciens, visites...), en développant un observatoire du SPGD à l'échelle du territoire et des démarches d'évaluation, et en déployant la communication digitale avec les adhérents et partenaires.
- Fonctionner en réseau aux niveaux local et national en développant les échanges avec d'autres réseaux exploités en régie, en poursuivant la coopération territoriale, en renforçant l'entente avec les partenaires du nouveau centre de tri et en investissant les réseaux nationaux (AMORCE, CompostPlus, RISPO...).
- Œuvrer à la qualité de vie au travail des agents en développant la cohésion et la mutualisation entre sites, agents et élus, en prenant en compte la spécificité des métiers du déchets, et en déployant la communication digitale auprès de tous les agents.

Du partage des enjeux stratégiques à la définition des axes de travail, et à l'identification du plan d'actions, cette démarche aboutit à une feuille de route engageante, une dynamique nouvelle pour Savoie Déchets, plaçant au centre la transition d'un modèle du « tout jetable » vers un modèle d'économie circulaire dans lequel les déchets diminuent et deviennent des ressources.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté inter-préfectoral de création du Syndicat Savoie Déchets en date du 09 décembre 2009,
Vu les statuts de Savoie Déchets,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la feuille de route du Syndicat pour la période 2024-2034, comportant deux axes et 32 fiches actions

Le Secrétaire de séance,
Arthur BOIX NEVEU



La Présidente,
Marie BENEVISE

